

Conseil Municipal du lundi 8 octobre 2012 à 8h30



Fiches presse

Environ 296 délibérations seront inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 8 octobre 2012, dont notamment :

- Le budget supplémentaire 2012
- L'étude d'un projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- L'aménagement du secteur Fifi Turin sur le site de la Capelette
- L'aménagement du secteur des Caillols
- Le renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion du Palais Omnisport Marseille Grand Est
- Le Pavillon M



▪ Le budget supplémentaire 2012

Le Budget Supplémentaire 2012 s'élève au total à **25,211 M€** soit une **variation de seulement 1,3 %** par rapport au Budget Primitif voté en mars dernier.

La section de fonctionnement qui s'équilibre à 4,740 M€, enregistre :

- en recettes, essentiellement des ajustements opérés sur les dotations et compensations qui nous sont versées par l'Etat,

- en dépenses, des compléments de crédits prévus principalement pour l'énergie (+1,8 M€), les loyers et charges (+1,5 M€), le gardiennage (+1,4 M€) et pour régler divers contentieux auxquels la Ville a dû faire face (+1,3 M€).

Des subventions complémentaires sont également proposées en faveur du monde associatif notamment dans les domaines de l'économie, du social et de la culture. Enfin, la gestion active de la dette mise en oeuvre par la Ville permet d'économiser plus de 2 M€ sur les frais financiers.

La section d'investissement, d'un montant de 20,471 M€, est essentiellement constituée d'opérations d'ordre qui s'équilibrent par elles-mêmes pour un montant de 16,387 M€ et qui correspondent à des régularisations patrimoniales.

Pour ce qui est du solde, il est à noter en recettes des remboursements de participations notamment en ce qui concerne la ZAC de la Bourse (1,6 M€) et en dépenses, l'anticipation de la subvention versée à l'Etat pour la réalisation du MUCEM (2,4 M€).



- **L'étude d'un projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine**

Mise à l'étude d'un projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) dans le cadre de l'extinction du dispositif de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

La Ville de Marseille comporte quatre ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) :

- « ZPPAUP Belsunce » (juin 1997),
- « ZPPAUP Panier » (septembre 1997),
- « ZPPAUP Chapitre- Noailles Canebière- Opéra- Thiers » (septembre 1999),
- « ZPPAUP République-Joliette » (avril 2002).

Ces zones ont été mises en place afin d'assurer la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de ces quartiers, et de mettre en valeur des bâtiments et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique, en accompagnement des efforts de requalification du centre-ville et des opérations de PRI et d'OPAH.

Le dossier de ZPPAUP est annexé au POS en tant que Servitude d'Utilité Publique. Il impose ses règles. Le visa conforme de l'Architecte des Bâtiments de France s'applique à l'ensemble des périmètres de ZPPAUP.

Le dossier de ZPPAUP est un document concerté entre l'Etat, responsable en matière de Patrimoine, et la commune, responsable, avant la création de CUMPM, en matière d'urbanisme sur son territoire.

En effet, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée un nouveau dispositif de protection : les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Cette mesure doit permettre de progresser vers la prise en compte, en secteur patrimonial, d'objectifs environnementaux.

Elle vise l'intégration architecturale et paysagère des installations ou des travaux liés à l'exploitation des énergies renouvelables et à la performance énergétique des bâtiments, en cohérence avec les orientations du PADD des PLU.



Ce nouveau dispositif doit donc entrer en convergence avec le futur PLU qui sera arrêté en 2013 et qui comprend des prescriptions en matière de patrimoine et d'environnement.

Ces protections s'appliquent hors des quatre ZPPAUP: en conséquence, au 14 juillet 2015, si aucun dispositif ne venait relayer les ZPPAUP, la périphérie du centre-ville serait mieux protégée que le centre lui-même.

Une AVAP doit être créée à l'initiative de la collectivité compétente en matière d'élaboration du PLU soit la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

En conséquence et afin de relayer les ZPPAUP à leur extinction, la Ville et la CUMPM doivent rapidement constituer une instance partenariale de travail et de réflexion.

Ce groupe de travail sera chargé d'établir les termes et calendriers des différents dispositifs.



▪ **L'aménagement du secteur Fifi Turin sur le site de la Capelette**

**Opération d'Aménagement « Fifi Turin » -
Approbation de la convention d'intervention foncière en phase
Anticipation/ Impulsion sur le site Capelette - Pont-de-Vivaux
passée entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille**

Le secteur dit « de Fifi Turin », secteur mixte d'habitat et d'activités, situé dans le 10ème arrondissement, à l'entrée de ville est peu valorisé.

Pourtant sa localisation en lisière de la ZAC Capelette et du PAE Saint Loup, deux zones en cours de restructuration complète, confère à ce secteur un intérêt stratégique en termes de renouvellement urbain.

Aussi, suivant délibération n°12/0544 du 25 juin 2012 une étude urbaine préalable à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement a été lancée sur le secteur Fifi Turin et un périmètre de sursis à statuer a été instauré.

Ainsi dans le cadre de cette étude urbaine un partenariat avec l'Établissement Public Foncier PACA est envisagé en vue notamment d'intervenir sur deux types de mission :

- Une mission d'anticipation foncière pour assurer une veille foncière active sur un périmètre élargi du quartier Capelette – Pont de Vivaux, sur un secteur compris entre l'avenue de Pont de Vivaux et le Bd Romain Rolland.

- Une mission d'impulsion foncière sur un premier périmètre d'intervention prioritaire défini par la ville de Marseille principalement autour de la Rue FIFI TURIN.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention d'intervention sur le site Capelette / Pont-de-Vivaux avec l'Établissement Public Foncier PACA.

Le montant prévisionnel pour engager l'ensemble des missions confiées est estimé à 5 millions d'euros. Les acquisitions des ilots mutables pourront être réalisées par négociation amiable ou par exercice du droit de préemption .

Aussi, il est demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de déléguer ponctuellement le droit de préemption à l'EPF PACA sur le périmètre d'intervention de ladite convention.

Ladite convention prendra fin le 31 décembre 2017.



▪ L'aménagement du secteur des Caillols

Le secteur des Caillols, situé à l'Est de la ville dans la vallée de l'Huveaune, a été urbanisé à partir des années 70, notamment par le biais de la ZAC des Caillols Sud.

Même si le programme de la ZAC est aujourd'hui globalement réalisé, le secteur des Caillols dispose encore de disponibilités foncières importantes, notamment les terrains en friche appartenant à la Ville et correspondants aux réservations de la voie U400 qui n'a pas été réalisée.

Par ailleurs, de nouveaux équipements publics s'avèrent nécessaires.

La mairie de secteur, aujourd'hui hébergée dans des préfabriqués vétustes ainsi que la salle polyvalente qui a subi un incendie, doivent être reconstruites.

Enfin, l'aménagement d'un parking relais proche de la ligne de tramway permettrait de limiter l'usage des véhicules particuliers.

Les études réalisées ont permis d'identifier 6 sous-secteurs dont l'aménagement permettrait, tout en maintenant une bonne desserte et en préservant les espaces verts, de réaliser des constructions et les équipements publics nécessaires.

Ces études doivent être complétées de manière à déterminer l'outil opérationnel le plus adapté à l'opération projetée et à préciser :

- en lien avec la Communauté Urbaine, le statut de la voie U 400 et l'intérêt de réaliser cette voie en tout ou partie
- le parti d'aménagement du secteur des Caillols tant en terme de programmation qu'en terme d'équilibre financier.

En parallèle, une concertation avec la population sera organisée, de manière à confronter aux usages les projets de programmation mis en évidence par les études. Pour mener à bien ces études, il convient d'approuver une affectation d'autorisation de programme Aménagement et urbanisme, année 2012 en vue de les financer à hauteur de 100 000 Euros.



▪ **Le renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion du Palais Omnisport Marseille Grand Est**

La gestion du Palais Omnisports Marseille Grand Est a été confiée en Délégation de Service Public en régie intéressée à l'UCPA par contrat notifié le 7 août 2009.

Pour le démarrage de l'exploitation, la durée de la DSP a volontairement été fixée à une durée de contrat limitée à 4 ans pour pouvoir, en fonction de l'expérience ainsi acquise, modifier ou adapter le mode de gestion de cette délégation.

En raison de la complexité et de la lourdeur de la gestion financière, et le peu de risque supporté par le délégataire (2%), il est apparu opportun, sans changer le périmètre de cette délégation, d'évoluer vers un mode de gestion en affermage, redonnant plus d'autonomie au délégataire, qui exploite à ses frais et risques. Outre un partage accru des risques, le dispositif financier et comptable s'en trouve simplifié, l'environnement juridique est également mieux maîtrisé.

Les tarifs pratiqués par le POMGE sont comparables aux autres équipements gérés à la Ville en DSP avec une entrée pour le grand public à 5,00 € (5,00 € également pour le Complexe Sportif René Magnac, 7,00 € pour le Mémorial de la Marseillaise). Le coût d'exploitation pour 2011 (hors investissement) est de 1,914 M€ soit un prix de revient de 8,77 € par visiteur.

A ce jour, 470 000 visiteurs ont été accueillis en 3 ans d'activité.

Côté glisse, le skate park connaît la plus grande affluence de France avec plus de 50 000 visiteurs par an. A ce jour, 140 500 visiteurs depuis l'ouverture.

5 clubs se partagent la pratique du skate, du roller, du BMX, et de la trottinette...

Côté glace, on compte un club de curling avec 25 licenciés, 2 clubs de patinage artistique avec 275 licenciés et un club de hockey sur glace soit 125 licenciés dont l'équipe première engagée en championnat D3.

Le POMGE a accueilli de nombreuses manifestations parmi lesquelles :

- Les Championnats de France de patinage artistique
- Juste debout Marseille (rencontre internationale de danse)
- Les Championnats de France de skateboard
- Le Vélotour (randonnée urbaine)
- King of BMX
- Van's wheel of rock (BMX et concert de rock)



- Tournoi International de curling
 - Tony Hawk Tour
 - France/Italie (Hockey glace)
 - Brisons la glace, spectacle sur glace avec Surya Bonaly
 - Cabaret des autres mondes, spectacle sur glace avec Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis
 - Kids parc, parc de jeux sur la patinoire
 - Venue de Taig Kris (roller) au park
 - Cendrillon sur glace
 - Festival Hip Hop
 - Fise Air
- Et depuis cette année, l'accueil des établissements scolaires des cycles élémentaires dans des conditions définies par le projet pédagogique partagé entre l'Education Nationale et la Ville de Marseille.



- **Le Pavillon M**

Le Pavillon « Marseille » ouvrira ses portes le 12 janvier 2013 sur la Place Villeneuve Bargemon.

Lieu incontournable de l'année Capitale, cette structure éphémère spectaculaire sera ouverte gratuitement au public, de 10 h à 19 h, 365 jours de l'année.

Il sera un outil performant pour diffuser la programmation de 2013 aux Marseillais comme aux touristes.

Sa vocation est de soutenir l'esprit de 2013, à savoir : valoriser nos qualités d'accueil, d'ouverture et de partage.

Enfin, il est le point de départ de la nouvelle campagne de communication institutionnelle de la Ville autour du « M », « M » comme Marseille, magique, métamorphose...

Trois vocations

Pour 2013, la Ville de Marseille a souhaité disposer d'un lieu spécifique pour accueillir les nombreux visiteurs. Le projet est donc de créer, à l'instar du Pavillon France à Shanghai, un Pavillon « M », une vitrine mettant en avant les savoir-faire, le dynamisme et la vitalité de Marseille.

Ce pavillon, sur un espace de plus de 2 200 m², par extension sur l'espace Bargemon (soit un total de 3 000 m²), bénéficiant d'une forte visibilité depuis le Quai du Port s'étend de la rue de la Prison à la rue de la Guirlande, du Quai du Port à la Grand Rue.



Il répondra à 3 caractéristiques essentielles :

- un accueil multi-guichet grand public, lieu central d'information, en coordination avec l'association Marseille Provence 2013 et de l'Office du Tourisme, apte à fournir tous renseignements sur l'année 2013 et donnant accès à la billetterie de toutes les manifestations du territoire.
- un lieu réceptif et événementiel, en intérieur et en extérieur, mis à disposition par la Ville de Marseille pour accueillir de nombreux événements et avant-premières.
- un lieu d'exposition fixe présentant l'excellence de Marseille à travers un parcours scénographique et ludique ainsi qu'un lieu d'exposition temporaire où tous les partenaires qui le souhaitent seront présents.

L'objectif de ce Pavillon : créer un lieu incontournable au service de la culture et de l'excellence du territoire.

Un concept attractif, grand public, pédagogique et interactif

Le pavillon, ouvert au plus large public, offrira à la découverte de tous un parcours scénographique entièrement gratuit.

Il offrira au public des clés de lecture innovantes : grâce à des moyens modernes et interactifs, privilégiant l'image et la vidéo, les visiteurs prendront possession d'un espace entièrement dédié à la valorisation des atouts de Marseille et de son territoire, sur des thèmes aussi divers que l'histoire, le patrimoine, la culture, la gastronomie, le rayonnement international ou le dynamisme économique.

La porte d'entrée de l'année Capitale

Au travers de ce guichet d'information unique de l'année Capitale, le Pavillon sera un lieu de rencontre, de convergence, ouvert et généreux. Il permettra aux visiteurs comme aux marseillais d'organiser leurs sorties, leurs week-ends, leurs déplacements, leurs réservations de spectacle grâce à des conseillers spécialisés, à l'écoute de toutes les demandes. Des bornes de réservation et d'information seront également mises à la disposition du public.



Le parcours scénographique choisi sera placé sous le signe de l'interactivité et du renouvellement : expositions muséales, projections sur écrans vidéos, salle à grand spectacle, films en 3D relief, cabines sensorielles...

De nombreuses animations seront assurées par les services municipaux, par les partenaires qui s'y succéderont mais également par l'Association MP 2013 (showcase, coups de coeurs, rencontres avec les artistes...).

Conventions au Conseil Municipal du 8 Octobre 2012

Un seul rapport regroupera les éléments suivants :

1. La convention entre la Ville de Marseille et MP 2013 définissant les conditions d'occupation de cette dernière. Il s'agit de définir plusieurs points portant sur les engagements de MP 2013 vis à vis de la Ville à savoir : le nombre et la nature des différentes animations organisées par MP 2013 au sein du Pavillon, les conditions d'exploitation de la boutique des produits dérivés et les droits de diffusion des supports de communication chartés MP 2013.
2. La convention entre la Ville de Marseille et l'Office du Tourisme définissant les conditions d'occupation de ce dernier au sein du pavillon et notamment les aspects touchant à l'accueil du public, à la vente de billets ainsi que de produits dérivés et touristiques.
3. La convention cadre relative à l'occupation privative des espaces du pavillon. Il s'agit de définir les modalités d'occupation des espaces réservables par les institutions, entreprises, associations intéressées par les espaces 200 m2, 400 m2 et N-1.
4. Le règlement intérieur du pavillon pour son occupation publique et privative.
5. Les tarifs de location

Le calendrier

- 16 mai 2011 : vote au Conseil Municipal. Lancement de l'opération de conception de la scénographie du Pavillon Marseille.
- Fin mars 2012 : notification au candidat retenu : Package (chargé des prestations de conception de la scénographie du Pavillon, de l'accompagnement à la rédaction des cahiers des charges, de la coordination des entreprises, du suivi de chantier. Assure la mission de régisseur général).
- Avril 2012 : lancement des procédures de réalisation et d'exploitation du Pavillon.
- Mi-octobre 2012 : début du chantier.
- Janvier 2013 : ouverture au public.



**LE MEILLEUR DE NOTRE TERRITOIRE
 EST AU PAVILLON M EN 2013**

**LE MEILLEUR DE NOTRE TERRITOIRE
 EST AU PAVILLON M EN 2013**



Contacts presse

Attachée de presse

Charlène GRIMAUD : 04 91 14 64 37
cgrimaud@mairie-marseille.fr

Responsable du service

Corinne Ferraro : 04 91 14 65 23
cferraro@mairie-marseille.fr

Responsable Adjoint

Stéphane Gireau : 04 91 14 64 25
sgireau@mairie-marseille.fr